EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

ROUTE BARREE
Arrêté de police de circulation
JULLIAN &Cie
Intervention en hauteur avec Camion Nacelle
Le 29 Février 2024 de 8 h 00 à 17 h 00
Rue de la Mairie

Arrêté n° 2024/02/38

Le Maire de la Commune de Valergues,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et de la voirie routière,

Vu l'arrêté du 3 Juillet 2008, interdisant le stationnement de part et d'autre de la Rue de la Mairie,

Vu la demande faite par **JULLIAN & Cie** (dénommé le demandeur), représentée par M. PRIN Adrien, 1084 Avenue du Docteur Fleming – BP 2018 – ZI Saint Césaire – 30904 NIMES CEDEX 9, en date du 23 Février 2024 concernant la réalisation de travaux d'**« INTERVENTION EN HAUTEUR AVEC CAMION NACELLE »** - 14 Rue de la Mairie - 34130 VALERGUES,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser **JULLIAN & Cie** à occuper la voie publique à hauteur du 14 Rue de la Mairie, *le 29 Février 2024 de 8h à 17h*,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation, afin de garantir la sécurité de tous, Rue de la Mairie, *le 29 Février 2024 de 8h à 17h*,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise **JULLIAN & Cie** est autorisée à occuper la voie publique avec un camion nacelle à hauteur du 14 Rue de la Mairie, *le 29 Février 2024 de 8h à 17h*,

Article 2 : Pour garantir la sécurité des usagers et des intervenants, **la circulation sera interdite à tous les véhicules sauf riverains et services de secours** : Rue de la Mairie, *le 29 Février 2024 de 8h à 17h*,

Une signalisation règlementaire sera positionnée de part et d'autre de la Rue de la Mairie et les moyens nécessaires à la sécurisation et à l'information des usagers, des intervenants… seront mis en œuvre par **JULLIAN & Cie**.

- Une signalisation de type KC1 **« route barrée »** sera positionnée de part et d'autre de la zone des travaux.
  - *A l'angle de la Rue de la Mairie et de la Grand Rue,*
  - *A l'angle de la Rue de la Mairie et de la Rue des Encierros,*

- Une signalisation de type KC1 **« route barrée à XX mètres »** sera positionnée :
  - *A l'angle de la Rue des Encierros et de l'Avenue Charles de Tourtoulon*

La signalisation est à la charge de **JULLIAN & Cie.**

Article 3 : L'accès des riverains et des services de secours est conservé.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

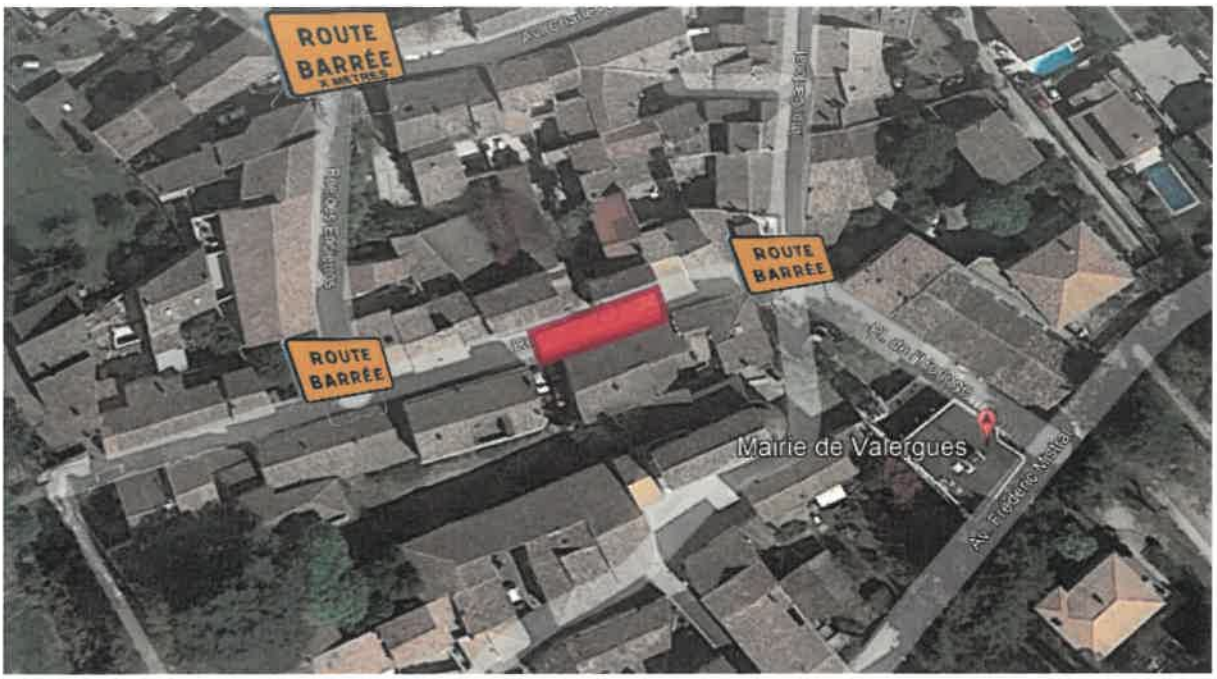

Article 5 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état afin de garantir le rétablissement de la circulation dans les meilleurs délais et conditions.

Article 6 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 7 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, sur le chantier par le demandeur et diffusé sur le site internet de la Commune

VALERGUES, le 23 Février 2024

Le Maire, Gérard LIGORA

MAIRIE DE VALERGUES (Hérault)